

Image not found or type unknown



Pension alimentaire a jeune majeure

Par **domaryse**, le **23/11/2015** à **23:30**

bonjour, rn rna ce jour je verse une pension alimentaire a mon ex épouse, rnje voudrai verser la pension alimentaire a mes enfants de 22 ans (jumeaux) qui font des études supérieures, et qui vivent en appartement 10 mois sur 12. ils sont boursiers. rn rnje sais qu'il faut faire une demande au Jaf pour faire ce changement. rn rn ma question: es ce que le Jaf peut réévaluer la pension alimentaire si je fait ce changement? rn rn rn merci d'avance pour votre réponse. rn rn bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/11/2015** à **06:13**

Bonjour, oui s'il y a une demande et que des motifs le justifient, à la hausse si vos enfants le demandent et que leurs besoins ont augmenté et vos revenus aussi. A la baisse, si besoin parce qu'ils ont des bourses....., cordialement